

Image not found or type unknown



Mur mitoyen partie commune

Par **Titi2021**, le **18/11/2021** à **19:57**

Bonjour,

J'ai un appartement qui fait le RDC d'une maison. Dans la chambre ue fenêtre donne sur le couloir qui permet à l'autre propriétaire de monter dans le sien. Il a boucher cette fenêtre sans mon accord, ce qui fait que ma chambre est devenue trop humide. On m'a dit, qu'il n'avait pas le droit car les murs de séparation font partie des parties communes. Est-ce vrai? Quel article de loi dit ça? Et est-ce que du coup j'ai le droit de faire recouvrir sans son accord ?

Il n'y a pas de syndic

Merci d'avance